

LES CLÉS DE L'ACTUALITÉ FISCALE POUR LES ENTREPRISES

Semaine du 27 novembre 2023

Modalités de répartition de la fraction de TVA venant en compensation de la suppression de la CVAE – Publication du décret

Le décret relatif aux modalités de répartition de la fraction de TVA venant en compensation de la suppression de la CVAE a été publié au journal officiel du 29 novembre 2023.

Ce décret précise les modalités de répartition, en 2024, de la fraction de TVA affectée au fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET) au bénéfice des communes, de leurs groupements et de la métropole de Lyon, qui constitue la seconde part de la compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

En 2024 : la part du produit net de la TVA affectée au FNAET est répartie entre les communes, les EPCI et la métropole de Lyon pour la compensation de sa part intercommunale de CVAE, selon les modalités définies au III de l'article 1586 octies du code général des impôts et à l'article 344 quaterdecies annexe III au même code.

La valeur ajoutée est donc imposée dans la commune où le contribuable la produisant dispose de locaux ou emploie des salariés exerçant leur activité plus de trois mois, sur la base des données déclarées en 2023 par les entreprises au titre de la CVAE.

A compter de 2025 : la répartition de la fraction de TVA affectée au FNAET sera réalisée en utilisant les données de la déclaration sociale nominative (DSN) et selon des modalités qui seront précisées ultérieurement par arrêté.

→ [Cliquez ici pour accéder au décret](#)

Précisions doctrinales sur les principes de détermination des prix de transfert - Mise à jour BOFiP

À la suite de la mise à jour du [Guide des prix de transfert à l'usage des PME](#), disponible en ligne sur www.impots.gouv.fr, l'administration fiscale actualise sa documentation de base BOFiP sur les principes de détermination des prix de transfert.

Ces précisions portent notamment sur les spécificités des actifs incorporels difficiles à valoriser et les transactions financières entre entreprises associées.

→ [Cliquez ici pour accéder à l'actualité](#)

Publication de la nouvelle charte des droits et obligations du contribuable vérifié – Mise à jour BOFiP

L'administration a publiée en octobre 2023, une nouvelle version de la charte des droits et obligations du contribuable vérifié.

Cette nouvelle version prévoit que les demandes de recours hiérarchique ou d'interlocution portant sur le bien-fondé des rectifications maintenues dans la réponse aux observations du contribuable, formulées par les contribuables faisant l'objet d'une procédure de rectification contradictoire dans le cadre d'un contrôle fiscal externe (vérification de comptabilité, examen de comptabilité ou examen contradictoire de la situation fiscale personnelle), doivent désormais être présentées dans un délai de trente jours.

La doctrine administrative est mise à jour.

→ [Cliquez ici pour accéder à la nouvelle charte](#)

→ [Cliquez ici pour accéder au BOFiP](#)

Publication du rapport Stripe sur la fiscalité : évolutions fiscales en 2024 et impacts fiscaux sur les start-up et l'économie numérique

Stripe est une plateforme de traitement de paiements en ligne à destination des professionnels. L'entreprise a publié un rapport sur les évolutions fiscales en 2024 et les impacts fiscaux sur les start-up et l'économie numérique. Ce rapport analyse les défis fiscaux auxquels sont confrontées les start-ups et les entreprises de l'économie numérique, qui doivent faire face à des lois et réglementations en matière de conformité fiscale en constante évolution.

Parmi les dernières tendances observées, le Rapport Stripe recense, notamment :

- ▶ La **taxation du e-commerce transfrontalier** et la **fiscalité numérique** : qui imposent aux entreprises étrangères de se conformer à des obligations fiscales de plus en plus complexes et variées selon les pays et les régions où elles exercent leurs activités, y compris pour les services à distance et les biens de faible valeur.
- ▶ Les **défis de l'économie des plateformes** : les plateformes numériques doivent faire face à des règles fiscales complexes et variables selon les pays. De nombreux pays imposent aux plateformes de percevoir et de reverser la taxe sur les ventes de leurs utilisateurs, ainsi que de déclarer leurs revenus aux autorités fiscales. L'Union Européenne a pris des mesures significatives via deux propositions de réformes essentielles : "**La TVA à l'ère numérique**" (ViDA) et la **réforme de l'union douanière** pour étendre les obligations des plateformes aux secteurs de la location de logements de courte durée et du transport de passagers, ainsi que pour simplifier les formalités douanières et la déclaration de la TVA sur les ventes à distance de biens importés de pays tiers.
- ▶ Les **initiatives de simplification fiscale** : certains Etats cherchent à simplifier le processus de conformité fiscale pour les entreprises, en réduisant le nombre d'enregistrements, de déclarations et de paiements nécessaires. Dans ce contexte, des solutions telles que Stripe Tax sont des outils essentiels pour assurer l'automatisation de la gestion fiscale. Par exemple, l'Union européenne envisage d'introduire un lieu unique d'enregistrement à la TVA pour les ventes transfrontalières au sein de l'UE, en élargissant le régime du

guichet unique. Le Brésil a également approuvé une réforme fiscale visant à unifier les différentes couches de taxes indirectes qui s'appliquent actuellement.

- ▶ La **complexité croissante de la taxe sur les ventes** : en plus des différents types de taxes qui peuvent s'appliquer à une transaction, comme les frais de livraison ou la taxe sur la location, les entreprises doivent également tenir compte des changements de taux ou d'exonérations qui peuvent intervenir selon les périodes ou les produits. Par exemple, certains États organisent des jours sans taxe de vente pour encourager la consommation, mais ces jours varient selon les États et les produits concernés.
- ▶ La **nouvelle norme mondiale de conformité en temps réel** : de plus en plus de pays adoptent des systèmes de conformité en temps réel, qui consistent à transmettre les données des transactions aux autorités fiscales dès qu'elles ont lieu ou peu après. La forme la plus courante de conformité en temps réel est la facturation électronique obligatoire, qui oblige les entreprises à émettre des factures dans un format structuré et lisible par machine et à les communiquer au gouvernement. L'Union européenne prévoit de rendre la facturation électronique obligatoire pour toutes les ventes transfrontalières au sein de l'UE d'ici 2028-2029. Aux États-Unis, il existe également un projet de facturation électronique visant à faciliter l'échange de factures et de documents entre les entreprises, quel que soit le système qu'elles utilisent en interne.
- ▶ **Les changements de taux pour lutter contre l'inflation** : face à l'inflation élevée, certains pays ont modifié leurs taux de TVA, de taxe de vente ou de GST. Certains pays ont réduit temporairement leurs taux pour certains produits essentiels, comme l'énergie ou la nourriture. D'autres pays ont augmenté leurs taux pour faire face à leurs problèmes budgétaires. Par exemple, la Turquie a annoncé une augmentation du taux de TVA pour tous les biens et services avec un préavis de deux jours. Aux États-Unis, quelques États ont réduit leur taux de taxe de vente pour soulager les consommateurs.

→ [Cliquez ici pour accéder au rapport](#)